VILLE DE HUY
APPEL POUR L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION LUDIQUE DE L'ÉTÉ

POUVOIR ADJUDICATEUR ET AUTEUR DE PROJET

Pouvoir adjudicateur
Ville de Huy
Représentée par M. Eric DOSOGNE, Bourgmestre f.f., et M. Michel BORLÉE, Directeur général
Grand-Place 1
4500 Huy
Téléphone : 085/21 78 21
E-mail : secretariat.communal@huy.be

Auteur de projet
Département Culture – Sport – Tourisme de la Ville de Huy
Service Événements/Culture
Coordonné par Mme F. MARÉCHAL
Grand-Place 1
4500 Huy
Téléphone : 085/21 78 21
E-mail : florence.marechal@huy.be

RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

1. Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, **notamment l'article 92**.
2. Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures, **notamment l'article 124**.
3. Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, et ses modifications ultérieures.
4. Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures.
5. Règlement général pour la protection du travail (RGPT), Loi sur le bien-être et Code du bien-être au travail.
6. Loi du 11 février 2013 prévoyant des sanctions et des mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

MODE DE PASSATION

Cet appel aux opérateurs est passé par procédure de marché de faible montant :
- Première étape : tout opérateur intéressé par le projet peut présenter sa candidature,
- Deuxième étape : la Ville de Huy sélectionne les opérateurs dont la candidature est recevable, compte tenu des critères exposés ci-après, et consulte les candidats sélectionnés en vue de la présentation d'un projet d'exposition ludique et d'une offre de prix,
- Troisième étape : le service Événements/Culture de la Ville de Huy propose au Collège communal l'attribution du meilleur projet compte tenu des critères d'attribution exposés ci-après.

CRITÈRE DE SÉLECTION

Critère de sélection

Le candidat, pour que son dossier soit recevable, doit fournir la liste des principaux services prestés au cours des cinq dernières années, indiquant la date et le destinataire public ou privé et joignant des photographies et/ou des vidéos des expositions ludiques précédemment organisées.

Exigence minimale

Le candidat doit pouvoir prouver l'organisation d'au moins deux expositions ludiques similaires au cours des cinq dernières années.

CONTEXTE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION DU PROJET

En 2018, la Ville de Huy a décidé d'organiser son exposition de l'été tous les deux ans afin de doubler les moyens financiers qui lui sont consacrés. L'objectif principal est de proposer une **exposition ludique** de qualité qui séduit les familles par le choix d'une thématique et d'une scénographie attractives.

L'exposition Playmobil « Contes et Légendes » a été, en 2019, la première organisation à s'inscrire dans cette nouvelle vision. Elle a séduit un large public et a permis à la Ville de Huy d'entamer son processus de démarcation sur les plans touristique et culturel.

Suite à la crise du coronavirus COVID-19, l'exposition de l'été a été annulée en 2020. Sous réserve de l'évolution des mesures sanitaires, la prochaine aura lieu à l'Espace Saint-Mengold, situé sur la place Verte à Huy, entre le 27 mai et le 9 août 2022 (montage et démontage inclus).

L'Espace Saint-Mengold est une église désacralisée située dans le cœur historique de Huy, à proximité de la Grand-Place et de ses commerces HORECA.

Historique des expositions de l'été

Année	Exposition	Lieu	Organisation
2011	Miro	Espace Saint-Mengold	Jean-Christophe Hubert
2012	Art sacré	Espace Saint-Mengold	Université de Liège
2013	Anne Frank	Espace Saint-Mengold	PAC (Présence et Action Culturelles)
2014	Art africain	Espace Saint-Mengold	Université de Liège
2015	Folon	Espace place Verte	Ville de Huy et Fondation Folon
2016	A part ça les vacances	Espace Saint-Mengold	Ville de Huy et Fondation Bolly-Charlier
2017	Afrique	Espace Saint-Mengold	Ville de Huy et Fondation Bolly-Charlier
2019	Playmobil « Contes et Légendes »	Espace Saint-Mengold et Nouvel Essor	Ville de Huy et Dominique Béthune

DESCRIPTION TECHNIQUE ET RESPONSABILITÉS

Dans un premier temps, tout opérateur intéressé par le projet devra envoyer sa candidature à la Ville de Huy.

L'opérateur intéressé veillera à prendre connaissance de la description technique du projet et des responsabilités imputées à chaque partie, afin de présenter une candidature uniquement si le projet est réalisable pour lui.

Dans un second temps, la Ville de Huy consultera chaque opérateur sélectionné afin que chacun remette une offre de prix et une présentation de son projet d'exposition ludique, qui sera organisée entre le 27 mai et le 9 août 2022 (montage et démontage inclus) à l'Espace Saint-Mengold.

La Ville de Huy pourra fournir 9 tables d'exposition de 4 x 2 m en MDF avec une vitre de protection en Plexiglas.

Photographies des tables d'exposition de la Ville de Huy

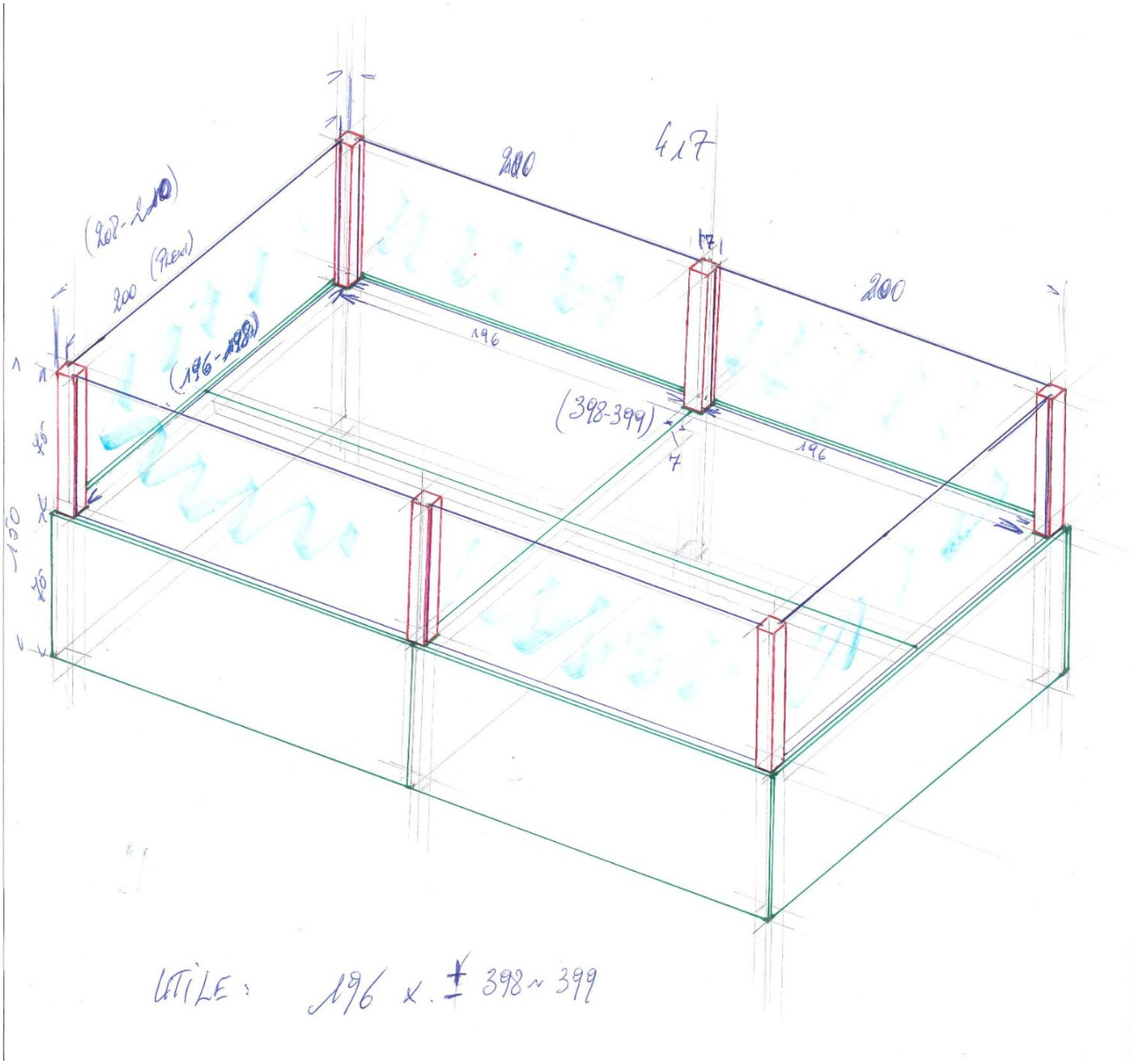

Croquis des tables d'exposition de la Ville de Huy

Il sera possible de juxtaposer plusieurs tables d'exposition si un espace supérieur à 4 x 2 m est nécessaire.

Le soumissionnaire inclura impérativement dans son offre de prix :
- Le prix de location de l'exposition,
- Les frais de montage et de démontage,
- Les frais de déplacement (location véhicule, frais de route et péages),
- Les frais d'hébergement,
- Les autres frais éventuels à charge de la Ville de Huy.

La Ville de Huy prendra en charge :
- Les frais liés au plan de communication,
- L'assurance pendant la durée de l'exposition (hors déplacements par le soumissionnaire),
- L'engagement du personnel nécessaire à la perception des entrées, au contrôle des COVID Safe Tickets des visiteurs et au gardiennage de l'exposition.
- La fourniture de 9 tables d'exposition de 4 x 2 m en MDF avec une vitre de protection en Plexiglas,
- Les frais liés au vernissage de l'exposition.

La Ville de Huy fixera elle-même les tarifs des entrées de l'exposition et percevra l'entièreté des recettes de celles-ci.

Clause de réexamen organisant la force majeure (article 38 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 - Événements, circonstances imprévisibles)

En cas de force majeure lors de l'organisation de l'exposition de l'été, l'une des parties au contrat peut invoquer l'application de l'article susmentionné.

Si le montage de l'exposition est en cours ou finalisé, l'opérateur percevra les 50 % du montant total que la Ville de Huy s'engage à verser à la réception de l'exposition. Les 50 % restants du montant total ne seront pas liquidés à l'opérateur.

Si le montage de l'exposition n'a pas encore débuté, la Ville de Huy se réserve le droit d'annuler sans frais l'organisation de l'exposition.

Le soumissionnaire ne peut mettre à charge de la Ville de Huy aucune autre obligation que celles explicitement prévues dans le présent cahier spécial des charges.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Le montant maximum du projet est de 16.000 € TTC. Ce prix est global : forfaitaire, il couvrira l'ensemble des prestations mentionnées dans cet appel ainsi que le taux de TVA appliqué.

Le paiement du montant dû au lauréat du projet devra intervenir dans le délai de paiement de 30 jours calendrier à compter de la date de réception de la facture régulièrement établie par le lauréat et transmise au service de la Recette de la Ville de Huy (Grand-Place 1 à 4500 Huy).

Le paiement aura lieu en 2 phases :
- 50 % au montage de l'exposition,
- 50 % au démontage de l'exposition.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Le lauréat du projet sera désigné sur base des critères d'attribution suivants :

N°	Description	Pondération
1	**Prix**	**50**
	L'offre de prix inclura impérativement les postes suivants : *- le prix de location de l'exposition,* *- les frais de montage et de démontage,* *- les frais de déplacement (location véhicule, frais de route et péages),* *- les frais d'hébergement,* *- les autres frais éventuels à charge du soumissionnaire.* *La Ville de Huy prendra en charge :* *- les frais liés au plan de communication,* *- l'assurance pendant la durée de l'exposition (hors déplacements par le soumissionnaire),* *- la fourniture de 9 tables d'exposition de 4 x 2 m en MDF avec vitres de protection en Plexiglas,* *- les frais liés au vernissage de l'exposition,* *- l'engagement du personnel nécessaire à la perception des entrées, au contrôle des COVID Safe Ticket des visiteurs et au gardiennage de l'exposition.* *La Ville de Huy fixera elle-même les tarifs des entrées de l'exposition et percevra l'entièreté des recettes de celles-ci.* *Règle de trois : Score offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix*	
2	**Qualité de l'exposition**	**40**
	Le soumissionnaire est invité à rédiger une note de maximum 10 faces A4 explicitant son projet d'exposition ludique Le choix des pièces sera développé ainsi que la scénographie proposée. Il veillera à joindre à sa note toute annexe ou toute illustration permettant de mieux comprendre le projet.	
2.1	***Attractivité***	***30***
	Le soumissionnaire veillera à expliciter dans sa note l'attractivité de l'exposition ludique proposée. La note maximum sera accordée au projet d'exposition ludique le plus attractif en termes de thématique, de scénographie et de public attendu. *Le soumissionnaire le mieux classé aura le maximum de points (30 points) ; le deuxième aura 10 points en moins (soit 20 points) ; le troisième aura 20 points en moins (soit 10 points) et ainsi de suite. Le score ne sera pas négatif et sera donc de 0 au minimum. Des offres similaires peuvent être classées à égalité.*	

2.2	***Exclusivité***	***10***
	Le soumissionnaire veillera à préciser dans son offre ses garanties en terme d'exclusivité (les lieux et dates où l'exposition a déjà eu lieu, les lieux et dates futures). *Le maximum de points sera accordé au projet n'ayant pas été organisé en Belgique durant les deux années écoulées. Le soumissionnaire le mieux classé aura le maximum de points (5 points) ; les autres auront 0 point. Le score ne sera pas négatif et sera donc de 0 au minimum. Des offres similaires pourront être classées à égalité.*	
3	**Nombre de jours d'ouverture de l'exposition**	**10**
	Le soumissionnaire veillera à préciser dans son offre : *- le nombre de jours nécessaires au montage et au démontage de son projet d'exposition ludique,* *- les jours de disponibilité de location de l'exposition ludique (jours impérativement compris entre le 27 mai et le 9 août 2022).* *Le soumissionnaire le mieux classé sera celui qui propose l'ouverture de l'exposition au public la plus étendue ; il aura le maximum de points (10 points) ; le deuxième aura 5 points en moins (soit 5 points) et le troisième aura 0 point. Le score ne sera pas négatif et sera donc de 0 au minimum. Des offres similaires pourront être classées à égalité.*	
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le projet sera attribué au candidats présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du pouvoir adjudicateur.

CHOIX DE L'OFFRE

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse (en tenant compte des critères d'attribution), sur base d'un rapport d'attribution rédigé par le service Événements/Culture de la Ville de Huy.

CALENDRIER

L'exposition devra être organisée entre le 27 mai et le 9 août 2022 (temps de montage et de démontage inclus). L'opérateur veillera à spécifier dans son offre le nombre de jours nécessaires au montage et au démontage, ainsi que le nombre de jours de disponibilité de location, de son projet d'exposition.

CANDIDATURE

La procédure est réalisée en deux temps :

Dans un premier temps, chaque opérateur intéressé doit envoyer sa candidature par e-mail à l'adresse florence.marechal@huy.be pour le **dimanche 6 mars 2022 au plus tard**. La candidature doit contenir : (1) le formulaire de candidature ci-annexé complété et (2) la liste des principaux services prestés au cours des cinq dernières années (indiquant la date et le destinataire public ou privé et joignant des photographies ou des vidéos des expositions ludiques précédemment organisées).

Dans un second temps, la Ville de Huy consultera chaque opérateur sélectionné afin que chacun remette : (1) le formulaire d'offre de prix ci-annexé complété, (2) une présentation du projet d'exposition ludique (avec toute annexe ou toute illustration permettant de mieux comprendre le projet). L'offre de prix des opérateurs sélectionnés devra parvenir par e-mail à l'adresse florence.marechal@huy.be pour le **dimanche 10 avril 2022 au plus tard** (à confirmer).

Tous les documents établis ou complétés par le soumissionnaire ou son mandataire sont rédigés en français et datés et signés par celui-ci. Lorsque l'offre est signée par un mandataire, celui-ci mentionne clairement son (ses) mandant(s). Le mandataire joint à l'offre l'acte authentique ou sous seing privé qui lui accorde ses pouvoirs ou une copie de la procuration.

Toutes ratures, surcharges et mentions complémentaires ou modificatives, tant dans l'offre que dans ses annexes, qui seraient de nature à influencer les conditions essentielles du marché, telles que les prix, les délais, les conditions techniques, doivent également être signées par le soumissionnaire ou son mandataire.

Les prix doivent toujours être exprimés en euro.

Visite des lieux

Le candidat a la possibilité d'effectuer une visite de l'Espace Saint-Mengold.

Par l'introduction d'une offre, les candidats acceptent sans condition le contenu du présent appel à projets, ainsi que le respect de la procédure de passation telle que décrite dans l'appel à projets, et acceptent d'être liés par ces dispositions.

Délai de validité

Le candidat sélectionné reste lié par son offre de prix pendant un délai de 90 jours de calendrier, à compter de la date limite de réception des offres.

VILLE DE HUY
CANDIDATURE POUR L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION LUDIQUE

Candidature à transmettre par e-mail à l'adresse florence.marechal@huy.be pour le **dimanche 6 mars 2022** au plus tard.

Nom et prénom du représentant*	
Firme (dénomination et raison sociale)	
Adresse*	
E-mail*	
Téléphone*	
Site web*	
Personne de contact (si autre que le représentant)	
Numéro d'entreprise	
Document à joindre*	- Liste des principaux services prestés au cours des cinq dernières années, indiquant la date et le destinataire public ou privé et joignant des photographies ou des vidéos des expositions précédemment organisées.

**Cases à remplir obligatoirement.*

Fait à ……., le ……..

Nom, fonction et signature :

Formulaire d'offre de prix à compléter **(uniquement par les candidats sélectionnés)**

VILLE DE HUY
OFFRE DE PRIX POUR L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION LUDIQUE

Offre de prix des artistes sélectionnés à transmettre par e-mail à l'adresse florence.marechal@huy.be pour le **dimanche 10 avril 2022** au plus tard (à confirmer).

Nom et prénom du représentant*	
Firme (dénomination et raison sociale)	
Adresse*	
E-mail*	
Téléphone*	
Site web*	
Personne de contact (si autre que le représentant)	
Montant de l'offre* (Tous les frais inclus)	
Numéro d'entreprise	
Paiement*	Par virement sur le compte …… ouvert au nom de ……
Document à joindre*	- Présentation du projet d'exposition (avec toute annexe ou toute illustration permettant de mieux comprendre le projet)

**Cases à remplir obligatoirement.*

Par l'introduction d'une offre, les candidats acceptent sans condition le contenu du présent appel à projets, ainsi que le respect de la procédure de passation telle que décrite dans l'appel à projets, et acceptent d'être liés par ces dispositions.

Fait à …….., le ……..

Nom, fonction et signature :